

**PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS
DES RÉUNIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL
15 et 16 décembre 2005**



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2005

SOIR

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 15 DECEMBRE 2005

Soir

Sous la Présidence de

Monsieur Philippe MADRELLE

Présents : MM. Pierre BARRAU, Jean-Jacques BENOIT, Mme Christine BOST, MM. Philippe CARREYRE, Bernard CASTAGNET, Gérard CESAR, Jean-Pierre CHALARD, Yves d'AMECOURT, Michel DARGUENCE, Alain DAVID, Hervé De GABORY, Mme Michèle DELAUNAY, MM. Stéphan DELAUX, Mme Isabelle DEXPERT, MM. Philippe DORTHE, Philippe DUBOURG, Michel DUCHENE, Bernard DUSSAUT, Mme Martine FAURE, MM. Jacques FERGEAU, Nicolas FLORIAN, Michel FROUIN, Bernard GARANDEAU, Christian GAUBERT, Jean-Marc GAÜZERE, Jean-Luc GLEYZE, Michel HILAIRE, Max JEAN-JEAN, Mme Anne-Marie KEISER, MM. Serge LAMAISON, Henri LAURENT, Yves LECAUDEY, Alain LEVEAU, Philippe MADRELLE, Francis MAGENTIES, Guy MARTY, Gilbert MITTERRAND, Mme Edith MONCOUCUT, MM. Christian MUR, Jean-Jacques PARIS, Philippe PLISSON, Alain RENARD, Jacques RESPAUD, Guy RIFFAUD, Gilles SAVARY, Jean TOUZEAU, Dominique VINCENT.

Excusés : MM. Pierre AUGHEY, Jean DARREMONT, Bernard FATH, Yves FOULON, Sébastien HOURNAU, Daniel JAULT, Vincent LIMINIANA, Pierre LOTHAIRE, Alain MAROIS, Jacques MAUGEIN, Alain PERONNAU, Jean-François REGERE, René SERRANO, Jean-Pierre SOUBIE, Guy TRUPIN, Pierre YERLES.

La séance est ouverte à 21 heures.

Secrétaire de séance : Bernard DUSSAUT.

LE RMI ET LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE

Rapporteur : Jean-Jacques BENOIT

Mesdames, Messieurs,

La loi du 18 décembre 2003 de décentralisation du RMI a transféré au Conseil Général le financement de l'allocation et la responsabilité d'organiser le dispositif RMI. Le nombre d'entrants dans le dispositif RMI n'a cessé d'augmenter, corrélativement à la dégradation de la situation socio économique et au transfert des charges de l'Etat vers le département.

Dés le 2 janvier 2005, notre assemblée adoptait un Programme Départemental d'Insertion (PDI) retenant quatre objectifs pluriannuels qui guideront notre politique jusqu'à fin 2006.

- Agir en amont en prévenant l'exclusion sociale et l'entrée dans le dispositif.
- Privilégier l'insertion durable par l'emploi en associant qualification et accompagnement social et professionnel.
- Améliorer la rapidité de mise en œuvre des parcours d'insertion et fluidifier la succession des étapes.
- Agir sur les "freins" de certains allocataires pour accélérer leur sortie du dispositif.

Début 2006, un PDI sera élaboré avec ces deux orientations :

- Ralentissement des flux d'entrées dans le dispositif.
- Accélération des flux de sortie.

En 2006 ces orientations devront être concrétisées à travers trois axes d'interventions prioritaires.

- **Une grande ambition** : Favoriser l'insertion par l'activité et l'emploi.

Permettre aux bénéficiaires du RMI d'accéder à un emploi reste l'un des axes forts de notre politique. Pour assurer de réels parcours professionnels, il nous faut associer diverses mesures allant de la formation à l'accès direct à l'emploi, en passant par les contrats aidés chez les employeurs et en mobilisant un partenariat avec les acteurs du secteur économique.

- **Une exigence** : Mieux accompagner les publics pour lutter contre l'exclusion. La dimension de l'insertion sociale doit rester au centre de notre dispositif. Dans cette perspective, il est nécessaire de diversifier les prestations d'accompagnement individualisé, de renforcer le suivi des bénéficiaires du RMI par les services sociaux du Département et des communes.

Par ailleurs, il faut assurer la continuité des financements individuels destinés à la concrétisation des projets d'insertion des allocataires, et de façon complémentaires aux actions engagées cibler certains publics spécifiques qui nécessitent la mise en place d'actions adaptées à leur profil (artistes, jeunes diplômés, gens du voyage).

- **Un devoir** : soutenir l'insertion sociale, une mission principale pour le Département.

Accompagner la personne et tout le groupe familial concerné dans l'accès aux diverses pratiques (sociales, culturelles, sportives etc.).

Porter une attention particulière aux problèmes de mobilité, freins réels à l'insertion et développer les actions d'accès aux soins pour ces publics.

Pour mener à bien cet accompagnement, il est nécessaire de maintenir un réseau associatif de qualité, en soutenant financièrement les associations intervenant sur le registre sanitaire et social de la grande précarité.

Dans le cadre de l'aide aux personnes en situation de précarité, deux dispositifs d'aides financières s'articulent pour permettre le maintien de l'intégration sociale des familles.

- Le Fonds Solidarité Logement : FSE.

- La Commission d'Aides aux Personnes en Difficultés : CAPED.

C'est donc un programme global de 1 860 000 € en AP et 150 140 312.48 € de dépenses et 1 400 000 € en recettes, que Monsieur le Président nous propose d'inscrire au Budget Primitif 2006 de notre collectivité dans le domaine du RMI et pour la lutte contre la précarité.

AVIS DE LA COMMISSION INSERTION, POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Michel DUCHENE :

Un mot par rapport à l'intervention de notre collègue Gilles Savary sur la politique d'insertion. Concernant les contrats d'avenir, notre collègue mettait, je le comprends, en cause l'Etat dans les retards auxquels il a pu être confronté. Je constate aussi qu'une partie des retards est peut-être due aux décisions qu'a pu prendre le Conseil Général concernant les contrats d'avenir, et surtout le fait que le Conseil Général se réserve aujourd'hui l'exclusivité de la prescription. Nous avons demandé, en tant que municipalité, un certain nombre de contrats en direct, ils nous ont été refusés. Cela freine considérablement les associations bordelaises et cela crée des délais supplémentaires. Peut-être que les mesures qui ont été mises en place par le Conseil Général ont pu créer quelques problèmes. Pour l'accompagnement social des allocataires du RMI, nous avons demandé là aussi une aide sur huit postes, sachant que le CCAS prend lui-même en charge huit postes, et nous n'avons pas eu de réponse, alors que c'est évidemment à la charge exclusive du Conseil Général depuis la loi de décembre 2003. Je ne dis pas que cela ne va pas se faire, je dis seulement que si certains retards ont vu le jour, c'est peut-être aussi parce que les procédures administratives un peu longues ont été mises en place. Mais je dirai que tout cela va sûrement se régler.

Concernant l'intervention de Gilles Savary sur le logement, c'est une intervention très intéressante et des propositions que l'on ne peut que soutenir. Le seul problème c'est que l'on a l'impression qu'il y a une volonté politique, mais il n'y a peut-être pas aussi les moyens qui permettraient de mettre en place cette politique. On parle du Conseil Général comme d'un aménageur, mais pour aménager il faut se doter d'une politique d'aménagement. On a parlé par exemple de politique foncière et de cet établissement public foncier, le Président de la C.U.B., Alain Rousset, en parle souvent. Mais est-il vraiment utile cet établissement ? N'a-t-on pas d'autres moyens aujourd'hui de réaliser de la réserve foncière sans passer par un établissement qui, si on était des élus avec certaines arrières pensées politiques, on pourrait penser que c'est un moyen de lever une fiscalité nouvelle. L'établissement public foncier peut s'appuyer aussi sur des préemptions, peut s'appuyer sur un budget, il suffit d'en avoir la volonté. Sans y faire référence (mais si je me permets c'est que vous avez écrit un livre sur lui), Jacques Chaban-Delmas n'a pas eu besoin véritablement d'un établissement foncier pour créer la réserve foncière autour du lac, il a suffi d'une volonté politique. Il y a eu des organismes aussi, mais il a suffi aussi de structures, de débloquent dans le budget des financements, et on fait de la réserve foncière, et lorsqu'on arrive au moment où il faut créer du logement, on a cette réserve foncière que l'on a créé sans véritablement d'établissement. Mais pourquoi pas l'établissement ? Mais je me demande si ce n'est pas aussi parfois de nouvelles fiscalités, des établissements qui coûtent très cher et avec des résultats qui ne sont pas toujours probants.

Mais pour en arriver à l'essentiel, vous nous avez parlé d'aménagement, mais pour aménager il faudrait d'abord s'appuyer sur les communes et sur le PLU. Le Conseil Général peut avoir une politique forte, encore faudrait-il que les communes acceptent cette politique, encore faudrait-il déjà développer dans le PLU les servitudes de mixité sociale. Est-ce que cela a été fait dans les communes qui sont censées recevoir du logement social ? Est-ce que cette volonté de créer du logement social peut s'appuyer sur de la maison individuelle ? Peut-être dans le cas de PLI oui, mais pour du logement social en général, par exemple PLS, il faudra du collectif. Est-ce que les maires des bourgs concernés sont capables d'assumer et d'assurer des réalisations de logement collectif, et est-ce que le Conseil Général a développé dans les communes un débat ? Car aujourd'hui la volonté d'un grand nombre d'habitants de notre pays, dans l'imaginaire, c'est plutôt l'acquisition d'une maison individuelle. Si on veut développer du collectif, à l'évidence il faudra faire évoluer cet imaginaire pour bien démontrer que le logement social n'est pas obligatoirement du logement dégradé et que l'on peut vivre dans du logement collectif dans de bonnes conditions. Cela passe par une charte du bien habité, cela passe par une charte de la qualité architecturale, et ce n'est pas une critique, je ne vous en ai pas vraiment entendu en parler.

Quant aux contrats d'objectif avec les bailleurs sociaux, encore faudra-t-il trouver des bailleurs sociaux qui veulent jouer le jeu. Parce qu'aujourd'hui les bailleurs sociaux se considèrent plutôt comme des aménageurs et à moins de 200 logements souvent cela ne les intéresse pas. Du logement social en diffus, cela les intéresse quelquefois mais à condition qu'il y ait un certain nombre de logements, et là aussi faudra-t-il trouver des bailleurs sociaux capables de mener de petites opérations de logements sociaux pour essayer d'avoir une sorte de mitage et éviter la création de ghettos.

Voilà juste quelques réflexions sur vos propositions.

Jean-Jacques PARIS :

La première idée, je prends l'aspect positif du dossier qui redonne une place importante à l'insertion sociale, s'appuyant pour cela sur la situation même des allocataires, car bon nombre d'entre eux sont dans le dispositif depuis longtemps et cumulent des difficultés très importantes en matière de santé, de logement, etc. Il me semble qu'il était important que nous rappelions et que nous inscrivions dans notre plan départemental d'insertion un ensemble de mesures d'accompagnement social qui puissent permettre à ces hommes et à ces femmes de retrouver progressivement tous les moyens et toute la confiance pour peut-être participer à des formations et réenvisager à ce moment-là l'insertion et l'emploi.

La deuxième idée, bien entendu que les uns et les autres sommes tout à fait solidaires pour tout faire, afin que nos concitoyens au chômage retrouvent un travail. Nous savons que cela sera d'autant plus facile, que dans ce pays, on créera des emplois. Plus il y aura d'offres d'emplois, plus il y aura de chances pour chacun d'eux de pouvoir trouver celui qui lui convient. Je veux quand même dire que dans cette période le chômage de longue durée persiste ; c'est l'observation que l'on fait sur nos territoires. On assiste, malheureusement, à la réduction dans le temps de l'indemnisation du chômage. Ces deux facteurs, la persistance du chômage de longue durée et la réduction dans le temps des indemnisations obligent de nombreux allocataires à se soumettre à la précarité de l'emploi. De ce point de vue, il me semble, et c'est certainement toutes les limites de notre politique d'insertion, les contrats aidés y participent, tout comme le plan Borloo. Les contrats aidés participent à cette précarité et tout cela contribue à la baisse du coût du travail et à la baisse des statistiques du chômage que l'on nous annonce. Tout cela est un plan bien orchestré, et cela participe de l'orientation libérale que l'on a connu en Angleterre toutes ces dernières années et qui se propage aujourd'hui dans les autres pays européens. Si on n'y prend pas garde, cet ensemble de mesures peut progressivement tourner le dos à l'emploi choisi par les allocataires. C'est la limite certainement de cette politique d'insertion sur laquelle il faut garder notre vigilance.

Jacques FERGEAU :

Par rapport à ces logements sociaux, je rappellerai que le Conseil Général est systématiquement caution des emprunts qui sont faits par les bailleurs sociaux. Ce qui veut dire aujourd'hui que ce n'est pas un problème financier qu'ont les bailleurs sociaux, puisqu'ils trouvent systématiquement une contre garantie par rapport au Conseil Général. Il n'y a aucune banque aujourd'hui qui refuse un emprunt à un bailleur social, puisque le Conseil Général est systématiquement caution des emprunts qui sont faits. Et à ma connaissance on n'a jamais refusé aujourd'hui à un bailleur social en Gironde une caution d'emprunt. D'ailleurs on n'a pas de risque non plus parce qu'on n'a pas de retour de problème particulier au niveau des garanties, sachant qu'il y a la garantie sur l'immeuble également.

En tant qu'élu, dans les permanences, les problèmes que nous avons sont l'emploi et le logement, quand ce ne sont pas les deux à la fois. Les courriers que nous recevons dans 90 % des cas concernent l'emploi et le logement. Alors aujourd'hui pourquoi les bailleurs sociaux qui ont les moyens financiers, puisqu'ils trouvent les fonds avec ces garanties du Conseil Général, ne construisent pas autant ? Je pense qu'il y a un problème sur la spéculation immobilière. On le voit bien au niveau des prix des terrains qui sont plus chers que la maison ou l'immeuble que l'on va faire dessus. Donc l'idée de faire des réserves foncières me paraît intéressante, et c'est l'idée qu'a soulevée Gilles Savary. Dès que nous avons des opportunités

dans ce sens-là ou des moyens de préempter, je pense qu'il faut le faire et prendre des options par rapport à cela.

Serge LAMAISON :

Michel Duchêne, je trouve que vous avez fait un raccourci assez saisissant sur le portage du foncier. Je pense qu'il faut qu'il y ait un opérateur pour qu'il y ait un suivi et qu'il y ait une politique suivie également, parce que sinon il y a des changements brutaux qui font apparaître que le portage se passe sur dix ou quinze ans et ensuite il disparaît. C'est ce qui s'est passé en fait. Les bordures, les limites de l'agglomération de l'époque, dans les années 1960/1970, c'est la rive droite, les Aubiers, Talence, Pessac, le fond de Mérignac Aujourd'hui si on veut faire du foncier, il faut reconstruire, renouveler l'urbanisme, plutôt que le développer. Pendant la période Chaban c'était plus facile de faire du portage foncier, et on s'aperçoit que ce qui a réussi ce sont des opérateurs spécifiques qui ont porté le foncier parce qu'ils l'ont conservé. Et les franges dont on parle maintenant pour les berges du Lac par exemple où 1500 logements devraient se faire, je l'espère également, ce n'est pas loin de Bordeaux, ce n'est pas loin du centre, et c'est pratiquement le centre ville d'aujourd'hui. Je pense qu'il faut un portage foncier, de façon à ce qu'il y ait un suivi. Je me rappelle de l'époque de Maître Ricard à Cenon avec qui j'ai fait mes premières armes ou avec Joseph Cruchon de Mérignac, ils avaient fait le portage foncier, et dans les années 1985/1990, nous avons tout arrêté parce que nous voulions préparer le métro pour l'agglomération. Et il fallu faire des réserves, on a fait trois milliards environ de réserves pour faire le métro, mais on avait arrêté le portage foncier parce qu'on n'avait plus d'opérateur. Il n'y a plus eu d'opérateur pendant une dizaine d'années au niveau de la C.U.B., et donc cette cagnotte a pu être faite. C'est pour cela que si on veut du portage foncier, il faut un vrai opérateur. Faut-il un office foncier ? Je ne sais pas, c'est à voir. Ou en faut-il de manière différente ? Mais je pense qu'il faut cela. Quant aux bailleurs de logements sociaux aujourd'hui, vous me dites qu'il n'y en a pas pour huit, dix, douze, vingt, trente logements. Tous les jours, si j'ai la chance d'avoir quelques terrains, je peux les trouver. Je pense que les bailleurs sont davantage à notre service que le foncier à leur service. Je crois que de ce côté-là quand on sait trouver des terrains, on trouve des bailleurs derrière.

M. LE PRESIDENT :

On a débordé parce qu'on parle du logement et c'est le dossier suivant. Si plus personne n'intervient sur le R.M.I. je fais voter le dossier, et nous passerons au logement social qui est le dossier suivant.

Gilles SAVARY :

S'il n'y a plus de prise de parole, je veux bien apporter quelques éléments de réponse à Michel Duchêne sur l'aspect RMI.

Sur les contrats d'avenir, je partage une partie de l'analyse de Jean-Jacques Paris. Il serait souhaitable qu'il n'y ait pas de contrat aidé. Il serait souhaitable que le marché du travail privé puisse absorber l'ensemble de l'offre de travail, et je pense que ce serait l'idéal. De là à dire que cela vient de la très libérale Angleterre, je me souviens tout de même que les contrats aidés ont démarré sous Maurois, qui était un gouvernement qui nous était proche, parce qu'il faisait le même raisonnement. En réalité, l'emploi dans le contrat aidé est aussi un emploi

choisi, on n'est pas obligé de le prendre. En tout cas, en ce qui nous concerne, je suis très sérieux, il n'est pas question aujourd'hui de faire du chiffre, il est question d'offrir, et on l'a dit de façon constante, une opportunité quand elle se présente et quand on trouve une possibilité d'emploi dans le privé. Alors est-ce qu'il y a effet d'aubaine ou pas ? Il faudra regarder cela de très près. On est d'abord sur 46 CI-RMA dans le privé sur l'ensemble de la Gironde, donc l'effet d'aubaine n'est pas un tsunami. Ce n'est pas la déferlante de tous les grands groupes nous disant : je licencie du monde pour faire des contrats aidés. C'est essentiellement de l'emploi artisanal, donc j'ai le sentiment que ce sont les entreprises qui sont à la limite, c'est-à-dire qu'elles ne recruteraient pas aujourd'hui sans ces aides. Elles ont besoin de quelqu'un, elles n'ont pas les moyens de le recruter complètement et donc elles font une offre. Elles passent par l'offre aidée sachant effectivement, Jean-Jacques Paris a raison, qu'elle est précaire, elle est réversible. C'est-à-dire que si cela ne marche pas, si la clientèle n'augmente pas, on peut revenir en arrière. Mais quand même ce moment et cette rencontre à trois entre l'artisan, nous, et éventuellement quelqu'un qui veut travailler est un moment qui peut être privilégié pour tendre la main à quelqu'un qui a envie d'apprendre un métier et qui, éventuellement, peut y trouver la chance de pérennité ensuite. Et donc je pense qu'entre notre âme et conscience, devant la difficulté des gens, étant entendu qu'on ne les oblige pas à prendre cet emploi et que c'est en plein consentement, on a là un outil palliatif de la violence de l'économie actuelle. C'est vrai Jean-Jacques Paris, que le sociologue polonais, Zygmunt Baumann, dit que "le capitalisme contemporain libéral réduit le politique à être un commissariat géant du capitalisme". C'est assez vrai. C'est-à-dire que nous ici au Conseil Général, avec 535 M€ de dépenses sociales, on assure la paix sociale dans un monde impitoyable. C'est l'évolution du monde aujourd'hui, et c'est pour cela que je peux partager très largement votre sentiment. Mais, d'un autre côté, on ne peut pas pratiquer la politique du pire et laisser la jungle se développer. Donc je pense que ces contrats aidés, c'est une politique comme une autre, telles que nous les pratiquons, sans faire du chiffre, sans esbroufe, avec une exigence de formation, qui d'ailleurs ralentit considérablement les contrats d'avenir, c'est le sujet. D'ailleurs on en fera le compte, on verra si cela a aidé les gens. L'important est d'être pragmatique et de savoir si cela a amélioré la situation d'un certain nombre de gens. Et si cela a amélioré leur situation on pourra dire que c'est un succès. Si tous disent que cela s'est très mal passé, qu'ils auraient préféré rester au RMI, il faudra que l'on en tire les conclusions. Mais je ne suis pas sûr de cela. En tous les cas je crois qu'il faut être très modeste.

Michel Duchêne, sur l'objection municipale bordelaise des prescriptions aucun problème. Nous ne délégons pas cette politique, ni à vous, ni à personne, pour une raison extrêmement simple, c'est que l'on souhaite que nos services sociaux aient quelque chose à proposer aux gens qui viennent les voir. Nos services sociaux sont aujourd'hui submergés par des Rmistes qui ont tendance à tourner en rond dans les MDSI et les CCAS parce qu'on ne leur offre pas de sortie. Et bien nous offrons aussi le contrat aidé comme un outil permettant de désymboliser les MDSI et les CCAS et d'arrêter de les transformer en structure d'accueil de gens qui n'ont pas de débouché. C'est aussi un outil, c'est une autre réponse pour que nos assistantes sociales puissent avoir des produits, des services, des parcours d'insertion à proposer. C'est vrai dans l'insertion sociale, je n'en ai pas fait le détail, mais dans l'insertion par économique c'est vraiment ce qui nous a déterminés à mener cette politique de contrat aidé. Nous aurons besoin d'en faire l'évaluation et nous avons besoin surtout que tout le monde soit traité de façon égale. C'est la raison pour laquelle le Conseil Général, la finançant et souhaitant en faire l'évaluation complète et en assurer la cohérence, ne souhaite pas déléguer aux communes. Donc elle sera déléguée ni à Bordeaux ni à quiconque d'autres, mais vous pouvez nous envoyer les Rmistes que vous voulez. Les Rmistes bordelais sont

naturellement bienvenus, cette procédure leur est totalement ouverte. Il suffit qu'ils s'adressent soit à l'ANPE, soit dans un CCAS qui veut bien remplir un formulaire de contrat d'avenir avec l'antenne girondine d'insertion de Bordeaux, qui est notre équipe qui gère ces dossiers, soit dans une MDSI ; tous les Rmistes bordelais y ont bien sur accès. En réalité, Michel Duchêne, ne nous cachons pas, Jean-Louis Borloo est venu, il y a eu une très grande messe, il a voulu montrer qu'un élu U.M.P. était proactif sur sa politique et donc vous avez signé 300 emplois pour la ville de Bordeaux en matière de contrat aidé avant qu'ils soient en place, plus une maison de l'emploi. Cela a fait les manchettes de la presse, enfin un maire, le maire de Bordeaux très en avance sur la cohésion sociale. Puis vous vous êtes aperçus que cette convention était léonine pour les Rmistes, puisque le maire ne pouvait pas signer, c'était nous qui pouvions signer avec le Ministre, mais il a préféré signer avec le maire UMP, très bien, c'est ce qui s'est passé. Une fois le coup politique fait, retrouvons nos esprits, et faites en sorte que les Rmistes de Bordeaux ne soient pas mis à l'écart. Donc orientez-les vers nous, d'ailleurs pour tout dire on trouvait que 300 Rmistes sur Bordeaux alors qu'il y en a 11 000, comme objectif c'était très faible de la part de la ville. En plus il y a les ASS et les API, c'est un tout petit début, on espère qu'à Bordeaux, il y en aura beaucoup plus. Et donc j'espère que le Département tout seul fera beaucoup mieux que les intentions du maire signées par le Ministre. Envoyez-nous vos Rmistes, il n'y aura aucune difficulté, ils peuvent accéder de droit commun comme tous les autres du départements aux contrats aidés.

Jean-Marc GAUZERE :

Je voudrais tempérer l'optimisme de Gilles Savary. Je pensais qu'au début, on partait sur de bonnes bases, et là vous venez d'injecter un petit peu ce que j'appelle les condiments de la politique politicienne. Moi je dis peu importe, c'est au pied du mur que l'on voit le maçon, je donne quitus. Si vraiment dans un an ou deux ans, dans l'évaluation, plus l'insertion marchera, moins il y aura de RMI, je dis bravo. Mais par ailleurs il faut maintenir, et vous l'avez dit dans vos propos qui montraient une certaine inflexion de la pensée, je crois que c'est important aussi, il faut mettre en place une certaine écologie de l'entrepreneur. Il ne faut pas taper tout le temps sur les entrepreneurs. Vous avez dit effectivement que les contrats aidés vont être mis à disposition du petit artisan. Il est bien évident que lorsque le petit artisan n'aura pas de boulot pour un long terme, il sera obligé de se séparer de son contrat aidé ; il ne pourra pas proposer en tout cas de pérenniser et il ne faudra pas lui tomber dessus. Comme vous le disiez, un artisan peintre, j'en connais plusieurs, quand il a du boulot, il demanderait à avoir des apprentis, des ouvriers, mais quand il n'a pas de boulot, il ne veut pas non plus effondrer toute l'entreprise et mourir avec. Voilà le problème.

Gilles SAVARY :

Mais cher collègue, j'avais bien décrypté tout à l'heure ce que vous nous disiez, vous avez parlé d'un espèce de handicap idéologique au titre duquel nous découvrons l'entreprise comme une poule découvre un couteau. Je dois dire, et je l'ai dit tout à l'heure, que le monde de l'entreprise collabore remarquablement, surtout les petites, à cette politique des contrats aidés. D'abord en amenant l'argent du 1 % de formation, des OPCA, à la formation des minimas sociaux qui prennent un contrat RMA. J'ajoute que la Chambre des Métiers comme la Chambre de Commerce sont associés au Conseil Départemental d'Insertion et aux Conseils Territoriaux d'Insertion et j'ajoute, comme je le disais tout à l'heure, que les entreprises privées petites se mobilisent dans cette affaire. Donc tout cela procède d'une vision du monde

très ancienne. En tout cas je n'ai jamais vu la mairie de Bordeaux autant travailler avec la CGT que nous travaillons avec les entreprises, jamais.

Jean-Jacques BENOIT :

On peut retenir de cette délibération deux axes forts. L'emploi, avec un certain nombre d'actions qui sont menées, de conventions qui sont menées également avec un certain nombre d'organisations : l'ANPE, les PLI, les contrats aidés, on vient abondamment d'en parler, l'insertion par l'activité économique. Cela est le premier volet principal, insertion professionnelle des allocataires du RMI. Et puis un deuxième volet fort, et je pense que personne ne l'oublie dans cette délibération, c'est également la lutte contre la précarité, la grande précarité, puisque vous savez qu'à partir de la transformation du fonds de solidarité logement, dont le champ des compétences est élargi, et la commission d'aide aux personnes en difficulté, nous mettons 11 M€, pour l'aide aux personnes les plus en difficulté, 3,3 M€ pour les actions menées dans le cadre du maintien dans le logement ou de l'accès à celui-ci des populations en situation précaire. 1,6 M€ pour les impayés d'électricité et de gaz, 660 000 € pour les impayés d'eau. En 2004, pour la CAPED nous avons aidé 40 444 dossiers, et en 2005 : 45 500 demandes traitées. Pour 2006 il est proposé de budgéter 5 200 000 €. Donc il y a là un effort important du Département pour aider directement les personnes les plus en difficulté, parce que c'est vrai que la précarité s'accroît, il y a une politique économique menée et qui aujourd'hui met en difficulté les plus démunis. Donc c'est le Département qui mène cette politique et je crois que l'on ne peut que la soutenir.

Donc voilà, l'emploi, mais également la lutte contre la grande précarité, parce que croyez-moi il y a beaucoup de personnes en galère aujourd'hui dans le Département.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE DU LOGEMENT
ET DE LA VILLE**

Rapporteur : Christian MUR

Mesdames, Messieurs,

70 000 demandes de logements sociaux sont aujourd'hui sans réponse : notre Département est particulièrement concerné par la crise du logement. L'augmentation exponentielle des loyers et des charges énergétiques, l'extension de la précarité et l'attractivité de notre territoire concourent à la tension actuelle du marché locatif, dont les populations les plus fragiles sont les premières victimes.

Le Conseil Général de la Gironde a traditionnellement développé une politique volontariste en matière d'habitat qui s'exprime, principalement depuis la Loi Besson de 1990, à travers la mise en œuvre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) et la mobilisation du Fonds Solidarité Logement (FSL), aujourd'hui départemental.

La Loi du 13 août 2004, relative aux droits et responsabilités locales, nous ouvre la possibilité de gérer les crédits et d'assumer les responsabilités de l'Etat concernant l'attribution des aides publiques à la construction et à la réhabilitation de logements. Je propose de prendre cette responsabilité pour le territoire girardin hors CUB, la Communauté Urbaine de Bordeaux ayant elle aussi fait le choix de demander cette délégation, la nécessaire collaboration entre nos deux collectivités est d'ores et déjà engagée.

Afin que notre politique trouve sa lisibilité, il est nécessaire de redéfinir nos axes d'intervention ainsi que de nouveaux outils d'action. Notre action s'appuie tout d'abord sur des objectifs généraux et des principes d'intervention pour notre politique, qui s'attacheront à donner la priorité aux publics les plus démunis pour développer une offre locative qui leur soit adaptée, et qui respecte in fine les principes du développement durable.

Il s'agira dans un premier temps de contribuer activement aux choix d'aménagement de l'espace urbain, afin de relever le défi de la périurbanisation ; cette action n'est envisageable que par un engagement très fort auprès des acteurs locaux sur la question foncière.

La production constitue notre second objectif et doit s'appuyer sur une politique volontariste d'aide aux opérateurs publics et privés, ainsi qu'aux communes engagées dans cette voie.

La concrétisation du droit au logement pour tous constitue notre troisième axe fort. Il consiste à soutenir les publics les plus fragilisés et démunis envers lesquels notre responsabilité est grande, afin de les accompagner sur la voie de l'accès au logement.

Enfin, nous n'atteindrons nos objectifs qu'en associant et en mobilisant les différents acteurs pour la définition et l'évaluation de notre action : telle est la fonction du Comité Girondin de l'Habitat et de l'Observatoire Départemental de l'Habitat.

De plus, le contexte législatif et les travaux menés en 2005 nous conduisent, conformément aux objectifs cités, à mettre en place des dispositions d'intervention immédiates dans le domaine du logement :

1. Tout d'abord, la signature des différentes conventions de délégation avec l'Etat et d'une convention de coopération avec la CUB, second délégataire sur le territoire girondin.

2. La mise en place de dispositions immédiates pour favoriser l'ouverture de places d'hébergement temporaire et d'urgence, compte tenu de la crise actuelle et du désengagement de l'Etat : nous proposons de renforcer la mobilisation du patrimoine immobilier départemental, de clarifier et d'amplifier nos dispositifs d'intervention et d'instruction des demandes de subvention émanant des associations, et d'apporter un soutien à la médiation locative adaptée en abondant la subvention FSL.

3. La mise en place d'une politique d'incitation au rattrapage de la production de logements sociaux pour les communes qui ne respectent toujours pas les dispositions de la loi SRU, en prévoyant dès 2007 des sanctions financières sur les subventions départementales au titre des politiques non obligatoires.

4. L'élaboration et la mise en place de mesures d'urgence sur le foncier : situer les secteurs d'intervention prioritaire ; renforcer nos modalités de soutien aux acquisitions foncières en faveur du logement ; réformer nos modalités de gestion du patrimoine ; expérimenter des baux de longue durée.

Afin de poursuivre nos interventions déjà engagées, nous devons également confirmer la reconduction de modalités d'actions déjà assurées par le Conseil Général concernant les aides complémentaires propres au Conseil Général sur le logement, les OPAH, les PLH, le fonctionnement des aires d'accueil des Gens du Voyage, le soutien et le suivi du FSL ...

Enfin, le Schéma départemental des Gens du Voyage nécessite des adaptations qu'il faudra valider pour tenir compte de l'évolution des besoins des populations et des contraintes foncières et urbaines.

Il est également proposé de définir un dispositif de soutien aux PIG (Programmes d'Intérêt Général) suite aux orientations menées pour 2004-2005.

Enfin, un nouvel axe de notre politique, rattaché à la question du logement, tend à évoluer considérablement, en réponse notamment à l'actualité des quartiers : il s'agit de la Politique de la Ville. Le Conseil Général de la Gironde tient par conséquent à renforcer son action au titre du développement social urbain. Nous conduirons donc un travail important dans les mois à venir sur les projets valorisant le lien social dans la cité. Cette action sera articulée avec l'observatoire de la précarité, actuellement en cours d'élaboration.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose de :

- valider les orientations qui nous conduiront à nous doter du schéma directeur départemental du logement, d'une politique d'intervention foncière et du nouveau règlement d'intervention pour le logement, en concertation avec nos partenaires et dans le cadre du CGH ;
- donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les termes des conventions nécessaires à la mise en œuvre de la délégation de compétence relative aux aides au logement avec l'Etat et la CUB ;
- approuver les modifications et propositions d'action relatives au Schéma départemental des Gens du Voyage, au logement temporaire et d'urgence, ainsi que concernant les PIG ;
- approuver le renforcement de notre engagement dans le cadre de la politique de la ville ;
- adopter les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces politiques qui s'élèveront globalement à 925 000 € en AP/AE et 15 183 253.90 € en CP en dépenses et 1 800 000 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION HABITAT, LOGEMENT ET PRECARITE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Jean-Pierre CHALARD :

On a dit précédemment que la politique du logement est étroitement liée aujourd'hui au foncier. Dans ma commune qui est une commune rurale, en quatre ans nous sommes passés de 5 € à 30 € le mètre carré au niveau du prix du foncier. Même on me dit que 30 € ce n'est pas cher par rapport aux environs de la CUB, à Libourne etc. Pour nous cela nous semble très cher.

Je voudrais évoquer aussi la fameuse loi SRU et son article 55 qui oblige certaines communes de plus de 3500 habitants qui sont dans une agglomération de plus de 15 000 habitants, ainsi de suite, et Pineuilh est pris parce qu'il était aggloméré par l'Insee à la commune de Bergerac. Ce que je souhaiterais, je ne parle pas pour ici, mais que l'on cesse de traiter, comme j'ai vu dans le Journal Sud-Ouest, les communes de cancrès parce qu'elles ne respectent pas ce pourcentage des 20 %. Je rappellerai que c'est une loi qui date de 2000 et que, d'après ce que j'ai vu, on avait vingt ans pour se mettre à jour. Il ne faudrait pas, parce que nos prédécesseurs n'ont jamais rien fait, qu'en cinq ans on nous traite d'incapables et de cancrès et qu'on nous tape dessus, aussi bien financièrement qu'au niveau des paroles. Chaque fois on voit cela sur la presse et ailleurs. Je dois vous dire qu'il y en a qui font des efforts. Et des cancrès, il y en a pas mal de toutes tendances. Il y a une chose qu'on n'évoque pas qui est peut-être une solution. Dès que nous avons monté notre communauté de communes, nous avons pu voir qu'en mettant en place un plan local habitat, déjà je dois dire la pénalité que payait ma commune revenait à la communauté de communes pour faire du logement social. Ce ne sont pas des fonds qui sont perdus dans les ministères ou que sais-je. D'autre part à partir du moment où la commune fait un don à la société HLM, le prix prévu

par les domaines vient en déduction de sa pénalité. Il faudrait voir de ce côté-là, et cela permettrait de pouvoir développer le logement social à moindre prix.

M. LE PRESIDENT :

Yves Lecaudey que je remercie, qui vient de signer en mon nom une convention à Soulac. Et c'est très loin Soulac !

Yves LECAUDEY :

Jean-Pierre Chalard, je ne suis pas là et je n'ai pas qualité pour distribuer des bons points, mais je comprends que vous râliez puisqu'il y a un programme de logements sociaux qui va démarrer dans votre commune, sur lequel Gironde habitat est directement concerné et sur l'opération foncière facilitée par la commune. Mais soyons clairs, les cancre de droite et de gauche, celui qui les a montrés du doigt, ce n'est pas ici, c'est le Président de la République qui l'a fait sur les ondes, ce n'est pas nous. Il a cité les cancre de droite et de gauche, c'est lui qui les a montrés du doigt. C'est parti de là. C'est le premier point.

Le deuxième point, il faut savoir aujourd'hui que j'ai eu la surprise à Gironde Habitat, il y a dix jours, il y a eu une dotation de l'Etat parce qu'il faut faire des logements, à condition que les opérateurs aient des réserves foncières, et quand on présente un programme on entend la DDE demander ce que nous allons faire avec des logements sociaux au Verdon ! On va les faire parce qu'on a de la demande. Qu'allez-vous faire des logements sociaux à Vendays ? Mais parce qu'on en a déjà fait 40 qui sont occupés et que l'on a de la demande. Qu'est-ce que vous allez faire des logements sociaux à Sainte-Hélène ? Entre nous, je n'ai pas le quota, mais cela correspond à une demande. A l'heure actuelle, on est à la fois les cancre montrés du doigt, je citais les sources que vous connaissez, et dans le même temps il y a une rétention des services qui attribuent l'aide à la pierre pour ramener tout sur les zones urbaines où il y a la plus forte demande, mais où à chaque fois que l'on fait trop de logements sociaux en situation de ghettos, on crée des problèmes qui nous coûtent cher après. C'est un peu l'incohérence. C'est pour cela qu'il nous paru intéressant de mettre un peu d'ordre. Et on n'est pas en conflit avec la CUB ni Aquitanis. Je parle là en tant que représentant d'un opérateur. On a besoin de coordonner le tir, on a des problèmes fonciers différents, mais on cherche quelquefois (pardon c'est personnel) la cohérence d'une véritable politique du logement social. Je ne sais plus où on habite !

Jean-Jacques PARIS :

Ce débat qui nous est à tous très sensible, et bien sûr c'est un réel débat politique parce qu'il porte en lui des enjeux et des choix. Gilles Savary l'abordait un petit peu tout à l'heure. Mais on sait très bien les uns et les autres qu'il y a quand même deux phénomènes de la réalité qui sont incontournables : c'est la croissance démographique dans ce département, 1 % par an au minimum, et la multiplication des ménages. C'est une réalité et certainement dans vos permanences y êtes-vous confrontés. Si on veut ne serait-ce que répondre à cette évolution démographique, il faudrait construire en résidence principale en Gironde 13 000 logements chaque année. Le parc privé en couvre à peu près 50 %. Il reste donc au parc public à en réaliser autant pour rattraper le retard. Vous voyez comme on est loin. Et quand notre collègue disait tout à l'heure qu'il y avait 70 000 demandes en instance, c'est-à-dire 70 000 personnes ou familles qui ont un numéro départemental telle que la loi le prévoit, il faut savoir dans le

même temps qu'il y a seulement 72 000 logements sociaux dans le Département, c'est-à-dire 12,3 % des résidences principales.

Voyez bien l'immensité du travail, et il est certain que ce n'est pas le Département tout seul qui va pouvoir y répondre. Tant mieux que nous ayons une politique qui s'affirme dans ce domaine, au moins pour essayer à la fois d'impulser, d'animer et de répondre à la demande la plus urgente. Mais cela ne va pas suffire. Pourtant nous le faisons dans des conditions très concrètes. Aujourd'hui lorsqu'on construit un logement P.L.U.S. la subvention de l'Etat est extrêmement dérisoire, l'aide à la pierre de l'Etat représente 2 % de ce logement qui coûte peut-être 90 000 €. Donc il faut trouver les financements complémentaires. Bien entendu, il y a la T.V.A. qui a baissé, il y a les prêts qui se font sur 40 et 50 ans. Il n'en reste pas moins vrai que pour un opérateur comme Gironde Habitat, puisque nous y travaillons ensemble avec Gilles Savary, il faut beaucoup d'autofinancement. Il faut donc que sur les loyers que beaucoup de gens ont du mal à payer, l'opérateur fasse de l'épargne pour pouvoir autofinancer ce logement et le sortir dans les limites des prix plafonds. Vous voyez bien qu'on est à un moment extrêmement sensible, qui fait que tout dépend de choix politiques nationaux que nous pourrions alors accompagner. C'est vrai que la question foncière est importante, elle mérite bien entendu qu'on s'y attaque. Mais elle n'est pas suffisante à elle seule pour régler la question d'une forte quantité de logements sociaux. Je dis que c'est extrêmement grave, parce qu'on voit aujourd'hui de nombreux salariés, de jeunes salariés, de jeunes couples pour lesquels on ne respecte même plus la Constitution de la République.

Je me félicite que le Département prenne sa part dans ce combat, mais il va falloir de sérieuses coopérations avec les communes, les agglomérations. Il faudra un jour, au-delà des discours des représentants nationaux, qu'on ait des actes forts pour pouvoir sortir de cette situation qui est extrêmement grave.

Christian MUR :

On avait commencé ce débat dans le précédent dossier. Je crois que la problématique du logement qui a pris beaucoup plus de minutes de débat lors de nos précédentes assemblées n'est pas encore épuisée. On a parlé tout à l'heure du foncier. Ceci constitue un problème, et je ne sais pas si on y apportera toutes les solutions. Effectivement, l'action que l'on pourrait élaborer aujourd'hui, si on l'avait élaborée il y a dix ou quinze ans, peut-être aurait-on libéré des superficies disponibles. Jean-Pierre Chalard dit que c'est passé de 5 € à 30 € le mètre carré dans son secteur, c'est pareil chez nous ; et on ne voit pas quelle règle on pourrait mettre pour tenter de diminuer ce foncier. On est devant un problème de marché où il y a une demande plus importante que l'offre et qui vient pénaliser les bailleurs sociaux.

Je crois que dans ce dossier les solutions se trouveraient peut-être ailleurs que dans les dispositifs que l'on met en place. Il semble bien que les règles que nous donnent la loi et les réglementations sont insuffisantes pour donner peut-être au Département toute sa mesure qu'il pourrait avoir localement sur le logement.

Voilà ce que je voulais préciser. Il y a une commission qui travaille, une commission qui recherche, et je voudrais revenir aux propos de Michel Duchêne tout à l'heure, sur les questions qu'il se posait, mais des questions justes parce qu'effectivement les problèmes du logement posent beaucoup plus de questions qu'aujourd'hui il n'y a de propositions.

Gilles SAVARY :

Je vous remercie de votre contribution à ce débat qui est un débat qui n'est pas épuisé puisqu'il s'agit d'une délibération très importante, une délibération cadre, mais après il va falloir la mettre concrètement en musique. Je voudrais apporter quelques éléments de réponse, plutôt en terme de contribution au débat que des réponses catégoriques.

D'abord à Michel Duchêne sur le foncier. J'ai bien pris soin tout à l'heure de dire que l'on avait deux horizons sur le foncier. L'horizon des réserves foncières longues, qui ne sont pas uniquement à usage de logement, car si nous avons fait des erreurs il y a dix à quinze ans, c'est de ne pas avoir mis en place d'établissement public foncier. Aujourd'hui on aurait une toute autre problématique et beaucoup plus de facilités, non seulement pour le logement, mais aussi pour les infrastructures. Je pense qu'un établissement public foncier, je sais que vous n'aimez pas les impôts... Ce sont les travailleurs qui les paient, c'est de moins en moins les gens aisés, Jean-Marc Gaüzère, c'est vrai. Depuis quelque temps le virage a été pris, ce ne sont plus que les travailleurs qui les paient. Quelle lucidité ! Je ne veux pas faire d'incident de séance, mais c'est d'une très grande lucidité !

Je pense qu'il faut quand même que l'on regarde si on ne peut pas, nous, même si on a pris beaucoup de temps les uns et les autres, avant de penser à un établissement public foncier, si l'on ne peut pas se projeter dans quinze à vingt ans, en se disant, que de toute façon la pression démographique sera constante, croissante, et qu'il faut peut-être essayer de sauver les meubles sur quinze à vingt ans, y compris sur des réservations d'infrastructures ou des choses de cet ordre là. Donc moi je crois qu'il ne faut pas l'écarter, il faut attendre l'étude de la CUB. Par contre, là où je suis d'accord avec Michel Duchêne, c'est qu'effectivement dans le code de l'urbanisme et de l'habitat, des tas de dispositions existent pour aujourd'hui mettre en place du foncier et le réserver. La seule différence entre la ville de Bordeaux et une petite ville, c'est que la ville de Bordeaux elle avait la CUB d'abord. La plupart des grandes opérations ont été financées par la collectivité communautaire à l'époque de Chaban. C'est déjà un soulagement pour le maire d'avoir les copains d'à côté qui financent. Mais pour une petite commune, quand on a acheté une parcelle ou deux, c'est terminé, on ne peut guère aller plus loin. C'est là où il faut que nous ayons des dispositifs particuliers d'intervention, car une politique foncière imaginable avec le code de l'urbanisme à Bordeaux ou dans son agglomération, est très vite limitée par les finances communales en rase campagne. Donc je crois qu'il faut que l'on ait un peu plus d'imagination, et donc l'idée, on a déjà en tête un certain nombre de choses que l'on vous proposera, des procédures au cas par cas quand un maire veut véritablement acquérir et qu'il n'a pas les moyens qu'il puisse bénéficier de l'aide du Conseil Général sous certaines conditions. Il faut que l'on intervienne avec des procédures qui sont des procédures d'aide aux communes et aux bailleurs, déclenchables par quelque chose d'extrêmement simple.

Deuxièmement, et là je suis complètement d'accord avec Michel Duchêne, il faut que l'on aide les maires en appui technique. Je pense que le rôle du Département n'est pas que de financer, que d'être une tirelire, c'est aussi d'intervenir auprès des maires en appui technique. Et en matière d'habitat et d'urbanisme, il faut que le Département puisse se projeter sur tous les territoires avec des experts qui débroussaillent le dossier comme l'a fait l'agence d'urbanisme pour les communes urbaines. C'est une des grandes vocations du Département, l'appui technique à des communes qui ne pourront jamais se payer, même en structure intercommunale, des ingénieurs, des spécialistes de très haut niveau. Voilà ce que je pense, et c'est la première partie de notre délibération.

Pour Jacques Fergeau, les garanties, il y aura une proposition, je l'ai dit, cela fait longtemps que l'on tourne autour. On essaie de faire en sorte qu'elle soit bien dosée, parce que les garanties sont obligatoires pour les offices d'HLM. Donc du coup si la condition que l'on met est trop sévère on pourrait peut-être avoir un effet inverse, un effet pervers qui ferait qu'ils ne demanderaient plus de garantie, et que donc on pourrait aller à l'inverse de la production. Donc il faut que l'on soit très soigneux dans l'activation de nos garanties.

Pour ce qui est de notre collègue Jean-Pierre Chalard, nous ne faisons que reprendre les critères de la loi SRU, Yves Lecaudey a apporté la réponse. Il y a eu une certaine émotion à l'époque des banlieues. Le Président de la République en a donné le tempo. Mais une commune comme la vôtre n'est pas touchée aujourd'hui parce que nous avons des critères de flux et de stock. Les critères de stock c'est moins de 10 % ou moins de 20 %, on enlève des subventions départementales, mais pour les communes qui n'ont pas engagé un effort. La vôtre a engagé un effort donc vous êtes sauf, et on va faire en sorte que vous puissiez rattraper progressivement les choses. Ce que l'on vous demande, c'est de faire un effort, y compris un effort dans du bâti existant pour essayer de rattraper progressivement un pourcentage de mixité sociale qui a été fixé par la Loi Besson et rappelé par le Président de la République.

Pour ce qui est de Jean-Jacques Paris il a les bons chiffres, il faudrait que l'on arrive à produire 12 à 13 000 logements par an, on en produit aujourd'hui 9500. On n'est pas très loin. Je voudrais du coup rajouter un élément. Aujourd'hui on vient d'avoir les dotations de l'Etat en aide à la pierre qui seront subdéléguées au Département et à la CUB. Elles sont en deçà de ce que l'on est capable de produire. Pour la première fois les bailleurs sociaux, comme le Département, et j'étais au Comité Régional de l'Habitat présidé par le Préfet, et je lui ai dit que nous pouvions faire mieux. Qu'est-ce que nous donne le Préfet et la loi Boorlo ? Il paraît que c'est une priorité nationale pour l'habitat. En P.L.U.S., nous en aurons produit hors CUB et hors renouvellement urbain, parce que la CUB et le renouvellement urbain en prennent beaucoup ; à la fois le renouvellement urbain, les opérations de reconstruction, mais il y en a plus en dehors des reconstructions dont la CUB peut faire de la production nette supplémentaire. Je ne parle que du hors CUB. En 2005, nous aurons produit 623 PLUS. Les bailleurs sociaux font une demande de 949 PLUS, et le Préfet nous en accorde 676. La grande priorité nationale, c'est plus 53 logements PLUS en Gironde. C'est quand même court, hors CUB, c'est-à-dire que l'énorme poussée volontariste de Jean-Louis Borloo, c'est plus 53 logements sociaux en Gironde. Donc voyez cher ami il faudra même faire des efforts dans nos communes.

Dominique VINCENT :

Hors CUB certes, vous avez raison, mais quand même le Département de la Gironde c'est également la CUB, donc sur la Gironde CUB comprise, cela fait combien de logements ?

Gilles SAVARY :

Sur la Gironde, 924 PLUS, PLAI, y compris les 866 qui sont de reconstruction, donc cela fait 60 de plus sur la CUB en logements sociaux. Je vous le donne parce que ce sont les derniers chiffres préfectoraux. PLAI : dotation de vingt PLAI, les très sociaux, pour 2006 en Gironde. Donc voyez cela ne va pas quand même nous écorcher. Il va falloir que le

Département trouve les moyens d'aider d'une façon subtile pour que l'on aille plus loin que les objectifs de l'Etat.

On a un très grand déficit de logements sociaux pour familles nombreuses, on ne sait pas loger des familles. Vingt cela ne fait pas beaucoup, parce qu'il y a plus de gens du voyage que vingt. L'effectif de vingt ce n'est pas beaucoup, en admettant que cela ne serve qu'aux gens du voyage.

Donc voilà quel est l'état des dotations de l'Etat pour la Gironde chers amis. Donc autant vous dire que cela fait "pschitt" comme dirait quelqu'un qui vous est cher, la priorité de Jean-Louis Borloo en matière de logement social. Je veux dire simplement que nous nous lançons résolument dans cette politique, qui nous a été proposée par le Gouvernement, avec la déception de voir que la proposition du Gouvernement elle se termine quand même en queue de poisson. Voilà ce que je pense.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT :

Avec la permission de Jean-Jacques Paris, de Michel Frouin et Gilbert Mitterrand, je vais donner la parole à Jacques Respaud, qui ne pourra pas venir demain, pour l'intervention préliminaire.

Intervention du Vice-Président chargé du Patrimoine Départemental

Jacques RESPAUD :

Monsieur le Président, chers collègues. Notre patrimoine départemental se caractérise par son étendue et sa diversité, chacun le sait. Et cela en raison de la multitude des compétences, légales ou volontaires qui nous sont dévolues. Notre politique va évoluer selon deux axes majeurs. D'abord la prise en compte, et nous en avons parlé abondamment ce matin, notamment avec Philippe Plisson, de la politique de développement durable de l'Agenda 21, de façon à ce que cela ne reste pas lettre morte. Cette politique de développement durable est devenue le point de départ, l'épine dorsale de notre politique de patrimoine. C'est pourquoi nous allons poursuivre et amplifier la démarche d'intégration d'une dimension environnementale dans la gestion et l'entretien de ce patrimoine départemental. Nous allons donc conforter l'adoption de principes HQE dans la construction des bâtiments. Mais en outre, nous serons de plus en plus vigilants, au-delà de la nécessaire maintenance des bâtiments dont nous avons la charge, il convient de porter notre attention sur les économies d'énergies. En effet, notre collectivité, qui s'est engagée résolument dans un processus de développement durable, se doit d'être exemplaire dans la maîtrise de ses dépenses énergétiques. C'est le premier axe qui guide notre politique.

Le second axe est que face aux contraintes budgétaires résultant des transferts de charges de l'Etat, nous nous devons d'en revoir certaines modalités de gestion. Revoir certaines de nos modalités de gestion, cela signifie surtout recentrer la propriété départementale sur les moyens de nos compétences propres. Dans cette perspective, nous vous proposons un transfert de la majeure partie du parc des gendarmeries (52 casernes sur 57) à la Société Nationale Immobilière. Ce transfert prendra la forme d'un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans. Il convient de rappeler ici qu'il s'agit d'une démarche menée au plan national par la SNI. Celle-ci a contacté notre collectivité, afin de lui proposer cette opération déjà engagée avec d'autres départements. Certes, c'est une page de notre histoire qui va se tourner. Allant bien au-delà des lois de 1891 et de 1931, notre collectivité s'est fortement impliquée dans la construction des gendarmeries. Le groupement de Gironde étant le deuxième de France après celui de l'Isère. Mais tourner cette page d'histoire, c'est aussi se donner les moyens d'écrire des parcelles d'avenir dans d'autres domaines relevant de nos compétences propres. Et notamment je vous renvoie au plan de création de pôles sociaux que nous avons adopté en juin.

Voilà les deux grands axes de notre politique du patrimoine départemental.

Avant de conclure, je souhaiterais évoquer un autre point qui concerne notre politique des ports départementaux. Au-delà des investissements lourds à réaliser, notamment sur les quais, un élément important de cette politique que l'on a évoqué déjà est le schéma directeur de dragage des vases portuaires. Il s'agit d'un des axes d'intervention du Conseil Général dans les secteurs maritime et portuaire, compte tenu de nos compétences en matière portuaire. Ce schéma directeur de dragage des vases portuaires est conduit selon plusieurs objectifs, mais l'essentiel est de maintenir – voire de permettre – l'accessibilité des professionnels à leur outil de production, et cela avec des modes opératoires d'évacuation des vases répondant elles aussi aux enjeux environnementaux. Dans l'élaboration de ce schéma, nous avons également tenu à veiller à la prise en compte de l'évaluation des engagements financiers que peuvent y consacrer les maîtres d'ouvrage concernés sur l'ensemble du Bassin. En effet, ce schéma

repose sur une vaste concertation, puisque la problématique des sédiments dépasse largement la gestion des ports départementaux non-concédés. Les conclusions du schéma directeur de dragage des vases portuaires vont bientôt arriver, seront transmises au Préfet et feront l'objet d'une présentation aux maîtres d'ouvrage concernés. Il s'agit bien encore une fois d'agir avec une volonté affirmée de concertation et de recherche de cohérence dans les modes opératoires de dragage qui seront retenus, sachant que la réussite de ce schéma est subordonnée à l'implication forte de l'Etat dans l'exercice de ses propres compétences.

Monsieur le Président, chers collègues, je tenais à souligner ces différents points de notre politique en faveur du patrimoine départemental. Ils mettent en exergue la cohérence de cette politique avec notre volonté de préserver la Gironde et son environnement. En conclusion, je voudrais insister sur l'effort de programmation que nous avons à accomplir. En effet, compte tenu des contraintes budgétaires qui s'imposent à nous, nous devons hiérarchiser nos priorités si nous voulons assurer une gestion pérenne de notre patrimoine départemental, et l'adapter au mieux à l'évolution de nos compétences.

Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie de votre attention, et je vous propose de passer aux divers dossiers.

PATRIMOINE IMMOBILIER DEPARTEMENTAL

Rapporteur : Jacques RESPAUD

Mesdames, Messieurs,

Le Département de la Gironde est propriétaire d'un important patrimoine immobilier, dont la vocation première est l'hébergement des services du Conseil Général, qui assurent des missions de service public.

Le rapport proposé concerne les opérations relatives à la gestion de ce patrimoine avec les programmes de construction, maintenance et entretien des bâtiments, la gestion patrimoniale des propriétés départementales, enfin les forêt et le CIF de Floirac.

1) LES BATIMENTS A VOCATION ADMINISTRATIVE

- Les opérations de construction, grosses réparations et entretien des bâtiments à vocation administrative

Cela concerne les bâtiments à vocation sociale, (MDSI, antennes sociales), les bâtiments divers (Immeuble DGAS, bâtiments éducatifs, la Bibliothèque Départementale de Prêt, les Archives Départementales).

- La Maintenance et entretien de divers bâtiments

- **Les casernes de gendarmerie** (opérations à terminer de Carbon Blanc et Bordeaux Judaïque. Opérations de Cavignac et Lesparre et divers travaux). A compter de 2006 la gestion de l'ensemble du parc immobilier des casernes de gendarmerie sera confiée à la société nationale immobilière, le détail de cette procédure est explicité dans le rapport suivant.

Pour ce programme d'actions 21 892 628.54 € en AP et 9 891 893.14 € en CP en dépenses et 270 000 € en recettes sont inscrits au budget primitif.

2) LA GESTION PATRIMONIALE

Cela concerne le programme d'acquisitions et de ventes du patrimoine et les locations, pour lesquelles figurent au projet de budget 68 820 € en AP et 5 225 220 € en CP en dépenses et 631 608 en recettes.

3) LES AUTRES PROPRIETES DEPARTEMENTALES

Sont concernées les forêts départementales pour 27 600 € en AP et 58 110 € en CP en dépenses et 100 000 € en recettes.

En conséquence, Monsieur le Président du Conseil Général nous demande d'adopter les crédits nécessaires à la mise en œuvre des programmes évoqués ci-dessus figurant dans le projet de budget primitif 2006, et qui s'élèvent globalement à 21 985 048 € en AP/AE et 37 294 002 € en CP en dépenses et 1 251 708 € en recettes.

**AVIS DE LA COMMISSION GESTION DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

DOMAINE DEPARTEMENTAL GERARD LAGORS D'HOSTENS

Rapporteur : Jacques RESPAUD

Mesdames, Messieurs,

Notre collectivité s'est résolument engagée depuis 2003 en faveur de l'aménagement du Domaine Départemental Gérard Lagors, à destination de l'accueil de la jeunesse et du tourisme social.

Le bilan de l'année 2005 fait apparaître une progression notable tant en matière d'accueil de groupes, notamment scolaires.

De nombreux travaux ont été réalisés aussi bien sur des bâtiments et autres équipements d'accueil que sur l'espace naturel.

Aussi, considérant la mission de Service Public attachée à ce domaine, il convient, dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements 2005/2008, de poursuivre nos efforts sur l'hébergement collectif, en création et en réhabilitation, et sur la mise aux normes et la sécurisation de divers réseaux répondant aux exigences liées à la fréquentation du domaine.

Parallèlement, et afin de conforter cette progression et d'en permettre l'évolution dans les meilleures conditions, l'année 2006 sera marquée par le passage de la gestion du Domaine en compte annexe qui fait l'objet d'un rapport spécifique au titre du Patrimoine.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose de délibérer sur la mise en œuvre de l'ensemble des actions détaillées ci-dessus, et d'y affecter les crédits nécessaires tant en dépenses qu'en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION GESTION DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

POLITIQUE DES PORTS DEPARTEMENTAUX

Rapporteur : Christian GAUBERT

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses compétences transférées, le Département gère 22 ports départementaux (gestion en direct ou par convention de concession). Pour répondre à ces obligations, l'action du Département se décline en quatre domaines :

- la réalisation de travaux d'investissements lourds ;
- la réalisation de travaux d'entretien sur les infrastructures, pour assurer une pérennité des ouvrages, répondre aux exigences de sécurité et de maintenance (y compris environnementales) ;
- l'aménagement foncier et la gestion des A.O.T. (Autorisations d'Occupation Temporaire) pour assurer aux professionnels la fonctionnalité de leur unité de production et permettre l'installation d'activités nouvelles sur le D.P.M. ;
- le dragage des vases portuaires.

1) Concernant les TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DES TERRAINS PORTUAIRES et les travaux de maintenance pour 2006, les priorités d'investissement pour les infrastructures portuaires sont détaillées dans le présent rapport.

2) Concernant le DRAGAGE DES VASES PORTUAIRES, notre collectivité a engagé un Schéma Directeur du Dragage des Vases Portuaires (S.D.D.V.P.), car les enjeux environnementaux et l'importance des coûts liés à la maîtrise des sédiments dépassent la stricte problématique des ports départementaux non concédés .Il s'agit de rechercher avec les autres maîtres d'ouvrage des solutions optimales, tant du point de vue économique qu'environnemental.

Le S.D.D.V.P. a été lancé en septembre 2004 avec des étapes nombreuses de concertations sur l'ensemble des ports du Bassin d'Arcachon. Dans cette démarche, où nos services sont entourés des expertises les plus performantes, une transparence maximum a été assurée sur tous les travaux, et dès le mois d'avril un site Internet a été ouvert où tous les documents de travail sont transmis in extenso y compris les résultats de l'étude des analyses des vases portuaires.

Les approches du monde associatif de l'éco-citoyenneté, auxquelles notre collectivité se doit de répondre conformément aux exigences de l'Agenda 21 du Département, ont également été prises en compte, et la démarche transversale a été réorientée vers le partage d'expériences et l'analyse plus approfondie d'autres techniques, en concertation avec les usagers.

Au cours de ce dialogue, instauré avec les associations et les usagers, au vu des interrogations et des inquiétudes apparues, une analyse technico économique du port d'Arcachon, pour "mettre à plat" le fonctionnement actuel du port en toute transparence, a été entreprise. Elle prendra en compte les volets technique, économique, juridique et financier et paysager et urbain.

Le schéma. devra faire l'objet d'une approbation officielle par tous les partenaires, et un rapport spécifique sera alors présenté lors d'une prochaine commission permanente.

4) Concernant les REDEVANCES DOMANIALES, leur montant est actualisé chaque année. Pour 2006, il est proposé une augmentation de 4,5 %, et ces barèmes sont annexés au présent rapport. Le Domaine Public Maritime a fait l'objet il y a dix ans d'un remembrement, et le travail sur l'identification des vocations économiques des sites portuaires se poursuit avec les municipalités et les services de l'Etat pour ajuster les limites du Domaine Portuaire, et tenir compte dans notre gestion de la diversité de l'occupation foncière.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose d'approuver les orientations générales de ce programme, de valider les tarifications 2006 des redevances d'occupation et d'adopter les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations, soit un crédit global de 3.903.498,30 € en Autorisation de Programme et 1.958.17,36 € en Crédits de Paiement en dépenses et 690.371,81 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION GESTION DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Philippe Madrelle quitte l'hémicycle, Bernard Dussaut assume la présidence.

Intervention du Vice-Président chargé des Infrastructures

Jean-Jacques PARIS :

Deux idées avant de vous présenter le rapport. La première qui est encourageante et à mettre à l'honneur de toutes nos équipes de nos services, puisque sur l'année 2005 on peut dire que tous les crédits que nous avons votés ont été affectés, et que nous arrivons en fin d'année à une réalisation tout à fait remarquable de nos investissements. Cela veut dire que tous les projets que vous attendiez ont avancé, mais je sais aussi qu'il y a en encore beaucoup en attente. Il nous faut donc continuer à ce rythme.

La deuxième idée, c'est le transfert des routes nationales. Vous le savez que le Président, l'Assemblée et moi même avons mené une bataille et continuons à mener une bataille féroce pour faire en sorte que notre institution ne se trouve pas avec un grave problème sur les bras, avec l'ensemble des citoyens et des contribuables, étant donné que le transfert des routes nationales n'est pas sans poser de problèmes. Des problèmes quant à l'état des lieux de la situation qui nous est transférée, mais également quant aux transferts de personnel et quant aux moyens financiers dont nous pourrions disposer à l'avenir.

Tout cela nous a amenés à résister aux velléités de l'Etat de nous transférer cela dans des conditions très rapides. Nous avons à plusieurs reprises exigé d'avoir un délai et qu'aucun arrêté ne soit publié avant que nous ayons terminé les négociations, afin que les choses se passent dans de bonnes conditions. Je crois pouvoir dire malheureusement que l'arrêté du Préfet risque de tomber avant la fin de l'année et nous obligera à devoir prendre en charge dès le 1^{er} janvier 2006 les 400 kilomètres de routes nationales dont il est question. Le Ministre laissait entendre tout de même que les discussions pouvaient continuer durant le premier trimestre 2006, et bien entendu nous allons nous appliquer à nous faire entendre.

Toujours est-il dans le budget qui vous est présenté, nulle part ne sont inscrits de crédits pour agir sur ce réseau national, puisqu'à ce jour aucune décision définitive n'a été prise. Si le transfert se faisait au 1^{er} janvier dans les conditions prévues par l'Etat, nous devrions au budget supplémentaire certainement prendre en considération ces nouvelles charges qui incomberaient au Conseil Général.

POLITIQUE DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES DEPARTEMENTALES

Rapporteur : Jean-Jacques PARIS

Mesdames, Messieurs,

La mise en œuvre des différents programmes de voirie, tant en investissement qu'en entretien et fonctionnement, doit permettre au Département de la Gironde de poursuivre en 2006 la réalisation des objectifs qu'il s'est fixé au travers de sa Politique Routière Départementale d'investissement et d'entretien.

Par ailleurs, l'application de la loi du 13 Août 2004 nous confie de nouvelles compétences dans le domaine routier. Le Département a fait connaître son désaccord quant aux transferts des routes nationales et a demandé le report de la prise de l'arrêté préfectoral.

En l'état actuel des choses, les objectifs de la Politique Routière Départementale de modernisation et de pérennisation des Infrastructures Routières Départementales doivent répondre aux enjeux de sécurité des usagers, de développement économique et d'aménagement du territoire.

Notre politique s'appuie sur les axes suivants.

1. L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE, qui concerne trois programmes :

- Les renforcements programmés,
- l'entretien et le fonctionnement de la D.D.E.,
- le renouvellement du Parc,

pour lesquels 5 610 000 € en AP et 25 143 909.63 € en CP en dépenses et 1 967 827.62 € en recettes sont prévus au projet de budget.

2. L'INVESTISSEMENT SUR LA VOIRIE DEPARTEMENTALE qui regroupe cinq programmes :

- le plan prévisionnel d'investissement sur RD (P.P.I.R.D.), pour lequel la liste des opérations à poursuivre ou engager figure dans le rapport présenté,
- le programme d'opérations ponctuelles,
- l'objectif de ce programme est, sur les 1000 km de routes de 2^{ème} catégorie, de répondre à la demande exprimée localement d'aménagements linéaires ou ponctuels,
- le programme du Réseau d'Intérêt local RIL qui porte sur les 3000 km de routes de 3^{ème} et 4^{ème} catégorie. Il a pour objectif de répondre à la demande exprimée localement au niveau du canton,
- le programme des pistes cyclables :

En 2006 dans le cadre de la réalisation du Plan Quinquennal élaboré en 2002, il est prévu la poursuite des travaux de la piste Roaillan - Bazas, la construction de deux ouvrages sur la piste Le Teich - Biganos et la 1^{ère} tranche de travaux de la piste Hostens - La Brède, le démarrage des travaux de la 2^{ème} tranche d'Hostens - La Brède, et la section courante du Teich - Biganos ;

- les participations diverses.

Pour la mise ne œuvre des opérations décrites 49 417 953.25 € en AP et 46 452 015.71€ en CP en dépenses et 6 062 586.91 € en recettes sont inscrits au budget primitif.

3. CARRIERES

Afin d'assurer la sécurité sur la voirie départementale et communale située au droit des carrières souterraines abandonnées ou falaises instables, le Département de la Gironde mène des opérations d'inventaire et de reconnaissance des zones instables dans le but de prévenir les risques d'accident. Pour 2006, le programme concerne plus particulièrement des actions sur la commune de Gauriac, carrière de Perrinque, sur la commune de Blaye, confortement de la falaise, ainsi que des subventions d'équipement à diverses communes pour les mouvements de terrains.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose d'adopter le programme 2006 relatif aux Infrastructures Départementales, ainsi que les crédits inscrits au projet de budget pour sa réalisation pour lequel ont été inscrits au budget primitif 2006 en dépenses 55 531 953,25 € en AP et 71 878 447,03 € en CP et en recettes 6 900 414,52 €.

AVIS DE LA COMMISSION INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS DE SECURITE ROUTIERE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Yves LECAUDEY :

Pour compléter ce que vient de dire Jean-Jacques Paris sur la partie transfert. Effectivement, le projet de budget n'intègre aucune recette, aucune dépense, ni en terme de personnel, ni en terme de travaux sur voirie routière nationale transférée. Le personnel qui sera transféré le 1er janvier, le 1er février, c'est la seule inconnue à peu près à l'heure actuelle, représente 513 personnes selon les dernières estimations, qu'il va falloir accueillir et gérer. Mais là en cours d'année nous ferons une décision modificative qui introduira les recettes dépenses.

S'agissant des réseaux, des 400 km de route, le Président est intervenu par voie de presse, c'est vrai qu'il y a eu quelques tensions avec le représentant de l'Etat, c'est logique dans les discussions que nous menons. Puisque ce réseau national transféré, pour partie, ce

sont les points qui posent problème, il y a des routes nationales qui sont d'intérêt communautaire C.U.B., et la CUB l'a reconnu puisqu'on est en négociation avec elle, c'est la partie à l'intérieur de la rocade du centre ville jusqu'à la rocade direction de l'aéroport international. Par contre l'Etat n'a pas voulu considérer que cette route devait rester route nationale. Et il y a, à l'inverse, des routes qui sont même d'intérêt communal, la route nationale traverse une agglomération et ne présente pas d'intérêt absolu en terme de réseau national, mais là ce sera plus difficile, sans doute, de persuader les communes qu'elles doivent prendre leur part du bébé, encore que l'on partage tout et si on refuse de comprendre on pourra être plus lent à aider si on ne trouve pas une formule de conciliation. Mais ce qui est plus grave et ce qui doit être dit ici, c'est qu'il y a sur ces itinéraires, dont le transfert n'est pas discutable et n'est pas discuté, des ouvrages d'art dont la DDE, après enquête par ses services, a reconnu, et il s'agit du pont Eiffel à Cubzac Les Ponts, qu'il y avait des travaux indispensables de sécurité à faire. Elle l'a reconnu il y a trois ans, a demandé les crédits qui ne lui ont pas été accordés, et ces crédits représentent environ 28 à 30 M€. Si nous prenons la route qui comprend cet ouvrage d'art, une fois que le transfert sera fait, on nous dira : "la mise en sécurité c'est vous" et il n'y aura pas compensation. Alors cela fait partie des frictions. La DDE est pressée de transférer son personnel pour une raison bien simple, c'est que depuis un an l'essentiel des efforts de cette direction a été de régler les personnels appelés à rester à l'Etat. On a déshabillé les subdivisions qui n'arrivent plus à satisfaire leur mission y compris dans le cadre des conventions ATESAT, alors il leur tarde de transférer.

Sur les routes, il est possible, en tout cas rien n'est perdu, que le transfert de ces quatre cents kilomètres se fasse en deux fois. Les bouts d'itinéraires à problème seraient différés sur un deuxième arrêté.

Si nous étions logiques aujourd'hui, le Président devrait nous autoriser à introduire un amendement à notre budget, parce que dès que l'arrêté du Préfet sera pris sur les transferts, tous les marchés en cours négociés par la DDE, l'Etat, financés, les crédits étant assurés, ayant enregistré un début d'exécution, vont nous être transférés avec maîtrise d'ouvrage transférée au Département, obligation de le payer, et on va nous transférer les crédits. On n'a pas l'inventaire de ces opérations, on n'a pas la situation d'exécution actuelle, et on n'a pas la certitude que les crédits qui ont été affectés sur ces opérations à la marge n'aient pas été utilisés par virement pour d'autres opérations qui étaient tout aussi urgentes. C'est la raison pour laquelle, au lieu de faire un avenant pour dire on prend en compte ces marchés, on attendra que l'inventaire exhaustif soit fait, financier, technique, et on fera une DM le moment venu. On se pose la question et on donnera la réponse demain matin au moment du budget, il faudrait peut-être par amendement créer cette ligne budgétaire pour pouvoir affecter sur cette ligne les montants en recettes et en dépenses. C'est un problème d'adaptation à notre système informatique de gestion, mais dans l'immédiat nous refusons d'introduire un amendement, tout simplement parce que nous n'avons aucun état exhaustif, technique et financier.

Il faut savoir que les transferts des routes nationales ont été décidés dans le courant du premier semestre, que le décret d'application est sorti le 9 décembre, et que c'est en fonction de ce décret d'application que le Préfet doit prendre arrêté. Et on discute depuis pas mal de semaines déjà, discussions un peu difficiles. Mais je voudrais que l'on soit net là-dessus, ce n'est pas une opposition systématique politique. La loi de décentralisation on est d'accord, on n'est pas d'accord, elle est votée, elle s'applique, mais il y a à la marge ceux qui vont vouloir mettre dans cette décentralisation des choses qui ne pourraient pas y être tout de suite, et puis les problèmes de personnel, et l'on voudrait bien que les personnels qui nous sont affectés

soient du personnel qui correspond aux missions qui nous sont transférées. Cela prend un peu de temps, sauf à accepter les transferts sans contrôler. Ce n'est pas la loi que nous remettons en cause, nous n'en avons ni capacité, ni vocation, ce sont les conditions de son application et là dessus nous ne cédon pas et nous ne céderons pas.

Philippe Madrelle reprend la présidence de l'Assemblée.

Dominique VINCENT :

En fonction de ce que Yves Lecaudey vient de dire et sans vouloir tirer sur quiconque, il semblerait que la DDE pour des raisons, et vous l'avez dit, que l'on peut comprendre, traîne réellement les pieds, car cet inventaire dans un certain secteur, je sais qu'il est bien avancé pour des raisons que je n'évoquerai pas parce qu'elles sont d'ordre privé, et tout cela est sous le coude. Vous avez évoqué le pont de Cubzac. J'y passe tous les jours pour aller travailler, je peux vous dire que l'on vient pratiquement de sortir les barrières, ils ont tout refait, gratté, repeint, tous les joints ont été refaits, les trottoirs refaits avec la sécurité, le goudronnage, etc. Je ne dis pas qu'il ne reste pas des choses à faire, mais je crois qu'il ne faudra pas attendre que ces braves gens, certes compétents, nous donnent dans trois à sept mois éventuellement... Alors peut-être que Monsieur le Préfet, si on lui demande, pourrait actionner plus vite encore un service d'Etat pour qu'ils fassent leur boulot dans les meilleurs délais, correctement comme ils savent faire, mais qu'ils le fassent quand même pour nous éviter d'avoir des difficultés. Je pense que vous avez pu lui dire aussi. Il peut quand même demander à ses services de ne pas traîner les pieds sur le plan strictement technique et les dossiers qu'on peut leur confier à charpenter.

Yves LECAUDEY :

Ils ne peuvent pas le faire, ils n'ont pas les crédits pour le faire.

Dominique VINCENT :

On ne traite pas d'argent. Il n'y a pas de syndicaliste au sens où on changerait la façon de traiter le dossier. Nous parlons du travail que l'on doit faire, etc. Et je pense qu'ils traînent les pieds pour des raisons qui peuvent se défendre, mais cela nous pose problème. Nous allons nous retrouver dans un cas de figure et dans un autre domaine, certes, avec une autre échelle, où vous avez, pour des raisons que nous pouvons comprendre et que je comprends, même si je ne les partage pas. Au niveau des TOS, on a voté contre, on a bloqué mais finalement cela nous a été imposé, ce qui a retardé le système, la mise en place, la concertation avec les collègues, c'est un peu à la va vite que l'on est obligé maintenant de mettre tout cela en place. Je pense que, c'est plutôt un état d'esprit dans le travail, et vous l'avez dit très justement, une fois que la loi est votée, et même si on n'est pas d'accord, on sait qu'il faudra l'appliquer un jour ou l'autre. Pourquoi ne pas devancer dans la mesure du possible sans se faire gruger dans l'intérêt du Département aussi, mais il faudrait peut-être demander à ceux qui ont du travail à faire, de le faire sérieusement, et dans des délais décents et qu'ils ne continuent pas à nous mener un peu en bateau.

Et si je le dis avec autant de clarté c'est que je pourrais aborder d'autres sujets plus précis dans cette grande maison qu'est la DDE.

M. LE PRESIDENT :

Le problème en ce qui concerne le pont de Cubzac et Saint-Vincent de Paul, que je parcours souvent, on avait fait refaire les peintures il y a quelques années pour 20 MF, et on a refait la chaussée. Le problème c'est qu'il y a un rapport que je n'aurai pas dû avoir entre les mains, mais que j'ai, et dans la mesure où l'on savait que je l'avais, personne n'a rien opposé, il y a un état des lieux qui est catastrophique, il y a pour au moins 31 millions de travaux sous le pont. Il y a une pile qui bascule. C'est très dangereux, tant est si bien que si on me transfère le pont de Cubzac sans donner la compensation financière pour faire les travaux, je ne prendrai jamais le risque d'ouvrir un pont avec tout ce que cela comporte éventuellement d'hypothétique et de drame. Il y a le drame de Porto, j'ai dîné un soir avec le Président de la République du Portugal qui n'arrêtait pas de nous parler de cette histoire et de nous dire d'être vigilant à tout jamais.

Donc avant qu'on nous transfère les ouvrages d'art il faut régler ce problème du pont de Cubzac et que l'on ait les moyens, parce que partir avec un handicap de 31 millions et peut-être plus, ce n'est pas possible. Sinon c'est vrai que de facture extérieure, ce pont est magnifique, mais malheureusement il y a de graves problèmes dessous. Personne ne nous avait dit qu'il était dans cet état-là, et je ne pense pas que tout le monde était au courant. La DDE oui, tous les six mois il y a des plongées, mais c'est vraiment très grave. Quand on parle d'un basculement de pile, et d'autres problèmes ! C'est dangereux. Voilà pourquoi j'ai marqué fermement un peu les limites du jeu.

Yves LECAUDEY :

Pardon d'y revenir, encore une fois, d'accord ou pas d'accord, et même si en ce qui me concerne, on accepte mal ces conditions de transfert, la loi est votée et elle s'impose à nous. Mais les décrets d'application, nous le savons, sont ceux qui peuvent traîner ou au contraire passer à la hussarde, selon l'expression consacrée, et peuvent avoir des conséquences et sur les finances, un peu plus de conséquences sur les finances du Département, et sur la responsabilité. Parce qu'une route transférée, elle est déclassée nationale et reclassée départementale. A partir de là, la responsabilité civile et pénale, c'est le Président du Conseil Général, et s'il a accepté sans réserve une route avec un ouvrage d'art qui donne des signes inquiétants de solidité par rapport à la sécurité des usagers, il engage en l'acceptant la responsabilité totale financière de cette assemblée. Par conséquent, on discute sur les modalités, et la DDE ce n'est pas tellement qu'elle traîne les pieds, c'est qu'il y a eu des autorisations de programmes et puis il y a eu des gels de crédits, des transferts. Ils ne savent pas trop où ils en sont, je crois, à l'heure actuelle. Il n'y a qu'à voir sur le contrat de plan, les opérations qui étaient vraiment urgentes, ils les ont faites parce qu'on leur a avancé les fonds. Et maintenant le problème c'est de les récupérer. Je vous donne pour l'anecdote un dernier exemple. Il y a eu avant hier soir un accident mortel à Salaunes, sur ce qui est encore la 215 officiellement. Cette route 215, les crédits pour mettre en sécurité, cela relevait du Contrat de Plan, et pour faire un carrefour giratoire de Salaunes, c'est nous qui les avons mis comme on a mis sur la 137, on en a fait l'avance à l'Etat. On les a mis en décembre 2004. Le travail qui devait se faire pour ce fameux giratoire, qui est l'opération la plus urgente, la subdivision qui a reçu la maîtrise d'œuvre a passé son année, je la connais bien c'est à côté de chez moi, à

tenté de régler ses problèmes d'affectation de personnel. Résultat, ils nous ont sorti le dossier de consultation d'entreprises sur des crédits votés en décembre 2004 en septembre 2005, appel d'offres infructueux. Ce giratoire ne verra pas le jour avant le mois de mars 2006. Je rentrais sur le lieu de l'accident. Les gens ont "gueulé" sur les problèmes de sécurité, et je me suis fait injurié. Et j'ai réalisé là qu'à partir du moment où le transfert serait fait, non seulement nous aurions fait des efforts par anticipation, mais nous devrions recevoir toutes les critiques que l'on n'avait pas su exprimer à l'Etat. Alors il y a des moments où trop c'est trop !

Guy MARTY :

Je voudrais intervenir une nouvelle fois sur la route départementale qui traverse la vallée de la Dordogne. Il faut bien reconnaître que la déviation de Sainte-Foy la Grande achevée en juillet 2005 constitue une avancée significative dans le désenclavement de la vallée de la Dordogne. Mais sur l'itinéraire Bergerac - Libourne il reste encore beaucoup à faire, et pour le Département de la Dordogne, mais également pour le nôtre. Le protocole de Périgueux, à l'époque, disait que les travaux sur la D 936 se feraient concomitamment à la construction de l'autoroute A 89 dans la vallée de l'Isle. On a pris un sacré retard, qu'il convient de rattraper sans tarder pour améliorer une circulation toujours plus dense, à l'heure actuelle c'est entre 17000 et 20 000 véhicules jour, et plus dangereuse. Simplement trois chiffres : de 1997 à 2001 il y a eu 238 accidents, 40 tués sur cette portion.

Il est nécessaire que la déviation de Castillon Lamothe démarre dans les plus brefs délais. Toutes les communes traversées sont d'accord sur le tracé, et tous les élus du canton de Castillon ont signé dernièrement une motion demandant la réalisation de cette déviation le plus rapidement possible.

Il est nécessaire également d'engager des études dès à présent sur le problème de la saturation de la traversée de Saint-Pey d'Armens, ainsi que sur la RD 670, qui va de Saint-Pey d'Armens à Libourne, où l'entrée devient problématique dans cette ville. Outre, la fluidité et la sécurité, qui constituent à mon avis une priorité, il faut également prendre en compte le développement économique de la vallée de la Dordogne. Cette nouvelle route de la vallée à construire en serait l'épine dorsale. Toutefois je me réjouis que la déviation de Castillon et la section Libourne - Saint-Pey d'Armens soient inscrites dans ce rapport, dans la préparation des opérations. Mais espérons que la préparation soit la plus courte possible.

M. LE PRESIDENT :

Evidemment c'est un problème. On ne pouvait pas faire en même temps la déviation de Sainte-Foy la Grande que l'on vient juste de terminer et la déviation de Castillon ; ce sont des sommes considérables. Nous avons terminé la déviation de Sainte-Foy la Grande, on est d'accord maintenant pour réaliser l'autre au plus tôt. Le problème c'est de savoir si nous disposons des acquisitions foncières. Est-ce que les maires sur les communes concernées par le tracé ont vraiment les acquisitions foncières entre les mains ? Est-ce qu'il y a eu des démarches amiables ? Si les maires ne nous aident pas à obtenir les terrains d'une manière amiable, cela va prendre du temps. Alors je pense qu'il va falloir faire une réunion avec Jean-Jacques Paris, vous-même et Jean-Marc Pincemy, je veux bien y aller dans les jours qui viennent, parce que le problème est d'abord d'avoir les acquisitions.

Guy MARTY :

On n'en est pas encore là, les études ne sont pas terminées, et également il faut faire une déclaration d'utilité publique qui n'est pas encore faite, et après ce seront les acquisitions foncières, mais ce que je demande c'est que l'on active la procédure.

M. LE PRESIDENT :

On va s'en charger dans les jours qui viennent, et faire une réunion avec vous.

Jean-Jacques PARIS :

Je suis tout à fait conscient de l'intérêt que portent tous nos collègues à ce réseau départemental. Nous allons avoir du pain sur la planche, parce qu'il y a bien entendu l'urgence de Castillon, de Fargues Saint-Hilaire, du contournement d'Arcachon, l'urgence de Libourne, de la route du Médoc, aussi de la 113, quelques questions qui sont posées. Bien sûr il y a une loi qui a été votée, d'ailleurs relativement en quatinini si je me souviens bien. Mais très profondément, parce que je suis républicain, quand je pense qu'une loi est dangereuse pour l'avenir, je tiens à le dire très fort, et je me félicite qu'avec vous, cher Président, on ait quand même porté haut et fort cet esprit de résistance, parce qu'on a senti qu'il y avait péril en la demeure pour l'avenir de notre institution, mais surtout pour l'avenir de tout notre réseau, et pour l'avenir de nos concitoyens. Je pense que l'on a bien fait et que dans ce domaine, je serais tout à fait partisan que sur toutes ces routes transférées nous ayons une campagne de communication pour bien expliquer aux citoyens girondins que ce réseau nous est transféré dans des conditions que nous ne maîtrisons pas du tout, et que finalement, dans un état des lieux qui n'a pas été fait de manière contradictoire, parce qu'à ce jour on ne sait pas exactement ce que l'on nous transfère et dans quel état, et je trouve que ce manque de transparence ne correspond pas du tout à l'idée que je me fais de la République. S'il y a un transfert, on doit le faire dans des conditions de respect mutuel. C'est cela aussi montrer le respect au citoyen et au contribuable.

Alors moi je ne suis pas du tout gêné de résister à l'application de cette loi dans de mauvaises conditions. On a bien fait, parce que quand même, on met du côté des responsables de l'Etat, qui ne sont pas tous aveugles et sourds, on a mis un peu le doute chez un certain nombre d'entre eux, et je crois que c'était notre rôle parce que nous sommes là pour défendre les girondins, leur sécurité sur la route et leur intérêt de contribuables. Le Ministre a été obligé de laisser une petite porte de sortie quand même pour le premier trimestre 2006, et à ce jour on arrive tout près de Noël l'arrêté du Préfet n'est toujours pas sorti. Alors il va certainement sortir entre Noël et le 1er janvier. Tout cela n'est pas très républicain, je le dis tel que je le pense, et nous avons bien fait d'avoir une attitude aussi responsable que nous l'avons eue, car la route ce n'est pas rien. Vous avez vu que le Préfet annonçait plus de tués sur les routes en 2005, malgré les radars, et moi j'estime que c'est une très grosse responsabilité de prendre ces 400 km de réseau dans les conditions où on va les prendre.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Intervention du Vice-Président chargé des Transports et de la Sécurité Routière

Michel FROUIN :

Monsieur le Président, mes chers collègues, permettez-moi, tout d'abord de vous rappeler que les premières lois de décentralisation et la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 ont confié aux départements la compétence des transports publics interurbains de voyageurs. Encore trop nombreuses de communes ou d'associations pensent pouvoir organiser sans demander au Conseil Général s'il y a possibilité ou non d'organiser les transports. Cette compétence s'exerce en dehors des périmètres de transport urbain, en l'occurrence ceux de la Communauté Urbaine de Bordeaux, de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud et de la Ville de Libourne, et se concrétise dans un dispositif départemental des transports qui comprend :

- un plan départemental de lignes régulières au nombre de 57,
- l'ensemble de 600 lignes régulières spécialisées principalement réservées au transport des élèves.

C'est ce qui concerne le réseau de transport public interurbain du Département de la Gironde, appelé plus communément Trans-Gironde. Notre collectivité conduit depuis plusieurs années une politique dynamique de la gestion de son réseau Trans-Gironde, et il convient de la poursuivre dans les sens :

- de l'optimisation et la rationalisation de l'offre de transport,
- de l'organisation du réseau départemental dans une logique d'intermodalité avec les autres modes de transport qui existent sur le territoire (TER-Tramway),
- de l'organisation du transport en milieu rural en partenariat avec les communautés de communes,
- de la prise en compte bien sûr du développement durable qui se trouve d'ailleurs concerné au premier chef.

Tous ces conditions sont les clauses essentielles du reconventionnement.

Les objectifs poursuivis vont dans le sens d'un maillage équilibré et durable du territoire, du développement du lien social. Il est nécessaire de favoriser l'accès de tous les girondins aux équipements et services publics, permettre ainsi les déplacements vers ou à partir des pôles urbains. Il faut être en mesure d'adapter l'offre à la demande et peut-être plus encore aujourd'hui dans un contexte de vie difficile. Chaque fois qu'une demande locale est exprimée, l'offre de transport départemental est adaptée ou examinée : la navette urbaine de Lacanau, l'opération Bus Plage, les lignes marchés de Haux, Branne, Castillon, sans oublier les dispositifs de transport à la demande en faveur des personnes à mobilité réduite.

Toutefois, des besoins subsistent émanant de personnes captives telles les personnes âgées, les jeunes, les personnes en difficultés qui ne disposent pas, bien souvent, de moyens de locomotions. Ils portent sur des déplacements occasionnels vers des pôles de la Communauté Urbaine de Bordeaux, vers des pôles d'attraction locaux pour des démarches administratives, commerciales ou vers des pôles d'échanges intermodaux. Des contrats en partenariat avec les Communautés de communes ou Communauté d'Agglomération ont été finalisés en 2005 avec les Communautés de Communes de Créon, des Portes de l'Entre-deux-Mers, des Côteaux de Garonne, de Villandraut et Coutras. Cette politique devrait pouvoir se poursuivre en 2006 afin de satisfaire au mieux ces besoins de déplacements.

La mise en service du tramway a contribué à l'instruction de dossiers liés à l'intermodalité des transports. Le plan départemental des transports, approuvé par délibération du 27 juin 2005, a d'ailleurs intégré ces évolutions. En 2005, un certain nombre de décisions majeures ont été prises par vous-même. Il en est ainsi :

- de l'approbation d'une charte d'interopérabilité des systèmes billettiques sur le territoire de la Région Aquitaine,
- du remplacement du système billettique Trans-Gironde,
- des conventions relatives à la réalisation et au financement des pôles intermodaux de Saint-Jean à Bordeaux et Saint-André-de-Cubzac ; pour le pôle d'échange de Biganos – Facture, il convient d'engager les études en 2006 ;
- de la réalisation en partenariat avec la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Région Aquitaine d'une étude en cours de faisabilité d'une tarification intermodale et multimodale.

Dans un souci de confort, de sécurité des usagers, l'équipement du réseau se poursuit avec l'installation de mobilier urbain, des abribus et des poteaux d'arrêt.

Je souhaiterais aborder maintenant un volet de la compétence du Département que la loi lui a dévolu pour les transports scolaires. Le Conseil Général verse aux familles une aide de 90 % ou 35 % du coût du transport pour un parcours aller-retour quotidien entre leur lieu de résidence situé dans le département et leur établissement scolaire selon certaines conditions. D'ailleurs vous avez dans le rapport toutes les précisions concernant les financements à hauteur de 90 % pour ceux qui sont dans le secteur et à plus de trois kilomètres, et 35 % en dehors. Pour les élèves empruntant un circuit dont l'organisateur secondaire est un Regroupement Pédagogique Intercommunal, ils prétendent à la gratuité de leur déplacement. Le dispositif du transport scolaire comprend :

- le réseau Trans-Gironde de lignes régulières au nombre de 57 et 250 doublages scolaires,
- un ensemble de lignes régulières spécialisées scolaires (600) transportent plus de 50 000 enfants chaque jour ; ces dernières sont assurées par des autorités organisatrices de second rang qui sont au nombre de 229 (essentiellement des communes et des syndicats de communes).

Il vous est proposé de renouveler les conventions en 2006. Les objectifs sont de réorganiser certains circuits pour les adapter à l'évolution des besoins et à la carte scolaire pour les rendre plus cohérents. Notre objectif est également de revoir "les doublages de lignes" c'est-à-dire les lignes renforcées dédiées au transport scolaire et dont la configuration actuelle n'est pas toujours satisfaisante. Je dois souligner que notre politique des transports et les différentes interventions répondent à l'objectif premier d'assurer la sécurité des personnes et des enfants transportés.

Je voudrais aussi attirer votre attention sur une intervention du Conseil Général en matière de transport des personnes à mobilité réduite. Ce dispositif concerne aussi bien des scolaires que des étudiants ou des adultes, notamment par le biais de Transadapt.

Mais adapter l'offre à la demande, l'optimiser, la rationaliser, signifie l'organiser dans un double objectif, celui d'un véritable service public durable et celui aussi d'une gestion réaliste.

Je voudrais dire deux mots sur les transports maritimes, mais Max Jean-Jean en parlera lors de la présentation du rapport. Le Département assure la liaison des deux rives de l'estuaire entre le Verdon-Royan et Blaye-Lamarque. Cette mission de service public est assurée par la Direction des Transports Maritimes Départementaux qui exploite en régie directe ces deux lignes et utilise trois navires. Au cours de l'année 2005, nous avons poursuivi nos interventions pour améliorer les infrastructures, et ainsi, la mise en service à Royan d'une gare maritime.

La Direction des Transports Maritimes a lancé, en 2005, un programme d'étude pour le remplacement des deux anciens navires en service Le Verdon et le Côtes de Blaye. Il faut noter que pour l'année 2005, la fréquentation moyenne sur l'ensemble du trafic est en augmentation de 6 %.

Voilà Monsieur le Président, chers collègues, en quelques phrases, les axes principaux du budget 2006, les perspectives d'évolution de nos politiques pour les mois à venir. Notre politique des transports doit être forte, cohérente, nous devons rester à l'écoute de la population et expliquer clairement les prises de position aux usagers.

TRANSPORTS MARITIMES DEPARTEMENTAUX

Rapporteur : Max JEANJEAN

Mesdames, Messieurs,

La compétence du Conseil Général en matière de transports maritimes départementaux se traduit par l'exploitation en régie de deux lignes Le Verdon – Royan et Blaye – Lamarque à l'aide de trois navires :

- La Gironde, transbordeur amphidrome construit en 2002,
- Le Verdon, navire à passagers construit en 1978,
- Le Côte de Blaye, bac construit en 1970.

Dans ce cadre, la politique menée par notre collectivité doit se poursuivre en 2006 dans le sens :

- de l'amélioration des infrastructures portuaires ;
- de la modernisation du parc de navires ;
- du développement de la fréquentation.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose, d'adopter les propositions budgétaires de ce budget annexe, s'élevant à 232.000 € en AP et 8.807.020 € en CP en dépenses et à 8.807.020 en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION TRANSPORTS INTERMODALITES ET SECURITE ROUTIERE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Max JEAN-JEAN :

A titre indicatif, Le Verdon – Royan 758 677 passagers, 239 750 véhicules ; Blaye – Lamarque 151 384 passagers, 50 329 véhicules, soit une augmentation de + 6 %.

Je précise que le produit des passages permet à la Direction des Transports Maritimes Départementaux d'assurer l'équilibre de son exploitation, y compris l'investissement et le financement du navire La Gironde couvert pour partie par un emprunt de 4 M€, dont la charge annuelle est assumée sur le budget annexe.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

POLITIQUE DES TRANSPORTS INTERURBAINS DE VOYAGEURS

Rapporteur : Michel FROUIN

Mesdames, Messieurs,

La compétence du Conseil Général en matière de transport de voyageurs scolaires et commerciaux se concrétise dans un dispositif départemental qui comprend :

- un plan départemental de 57 lignes régulières constituant le réseau Trans-Gironde,
- 600 lignes régulières spécialisées scolaires.

Dans ce cadre, la politique dynamique menée par notre collectivité doit se poursuivre en 2006, année de reconventionnement de l'ensemble des services, dans le sens :

- de l'adaptation, l'amélioration et la rationalisation de l'offre de Transport mise à disposition des usagers ;
- de la prise en compte des objectifs sécuritaires dans la conception des services ;
- de l'intermodalité avec les autres modes de transport (TER – Tramway) ;
- du partenariat avec les structures intercommunales (Communauté de Communes, Pays).

Dans la perspective d'atteindre ces objectifs, Monsieur le Président nous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter les propositions budgétaires relatives à la politique de transport interurbain de voyageurs s'élevant en dépenses à 128.000 € en AP et 44.758.113 € en CP.

**AVIS DE LA COMMISSION TRANSPORTS INTERMODALITES ET SECURITE
ROUTIERE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

La séance est levée à 23 heures 30.

M. LE PRÉSIDENT :

Mes chers collègues, je vais lever la séance. Elle reprendra demain matin à 10 heures.
Je vous souhaite une bonne nuit.

Le Secrétaire de Séance,

Bernard DUSSAUT
Sénateur de la Gironde

Le Président du Conseil Général,

Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde